



communiqué

Date **Le 14 janvier 1992**

N° 13

Pour publication

LE CANADA APPUIE LES MESURES DU GATT CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations, l'honorable Pierre Blais, ont fait savoir aujourd'hui qu'ils appuient les propositions commerciales multilatérales visant à renforcer la protection accordée par les brevets pour les produits pharmaceutiques.

Les propositions énoncées dans le projet d'accord du GATT permettraient aux propriétaires de brevets pharmaceutiques de bénéficier d'une protection de même durée que celle accordée actuellement aux propriétaires de brevets dans tous les autres secteurs de notre économie.

Les ministres ont indiqué que la position du Canada cadre avec le consensus qui se fait jour entre les pays développés et les pays en développement. Selon ce consensus, le renforcement de la protection fournie par les brevets améliore grandement le contexte dans lequel les investissements et les innovations peuvent être effectués.

Ils ont souligné que les modifications qui seront apportées au régime des brevets pour les produits pharmaceutiques témoignent de trois objectifs d'une importance cruciale pour les Canadiens :

- 1) nous voulons disposer de médicaments et de traitements plus nombreux et meilleurs pour les maladies dont souffrent les Canadiens;
- 2) nous voulons accroître la recherche-développement au Canada;
- 3) nous voulons nous assurer que les prix des médicaments brevetés soient raisonnables pour les consommateurs.

Les ministres ont ajouté que la proposition multilatérale peut assurer la réalisation de ces trois objectifs.